

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MARS/016	OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE DU RESEAU « EST SEINE-ET-MARNE ET MONTOIS »
<u>Date du conseil municipal</u> 05/03/2018	
<u>Date de la convocation</u> 26/02/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALTRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-016-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/JUIL/107 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2016 relative au transport urbain « Nangisbus » et à la prolongation de la convention d'exploitation,

VU le contrat d'exploitation de type 3 du réseau Est Seine et Marne et Montois approuvé par le conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île de France le 30 mai 2017,

VU la convention partenariale du 26 janvier 2017 avec la Communauté de Communes du Provinois, la commune de Nangis et la société de transports Procars,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale du réseau « Est Seine-et-Marne et Montois »,

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser le fonctionnement du réseau « Est Seine-et-Marne et Montois » par voie d'avenant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention partenariale du réseau « Est Seine-et-Marne et Montois », annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents relatifs et connexes à cette convention.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-016-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018